

Le 19 juin 2017

**MFPC : MONITORAT FEDERAL PAGAIES COULEURS 2017-2018
CONDITIONS D'ADMISSION VAEF**

Examen prévu le 21 avril 2018

Référentiel : MONITEUR FEDERAL PAGAIES COULEURS, MFPC, Règlement fédéral du 29/06/2012

(Chèque club, aucune inscription personnelle)

Lien avec le site fédéral des diplômés bénévoles :

<http://www.ffck.org/federation/formation/encadrement-benevoles/#1454082179247-5504044b-d9c6>

Le règlement fédéral du 29/06/2012 du MFPC est en ligne sur le site FFCK.

www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/01/reglement_MFPC_290612.pdf

MFPC en VAEF :

Validation des Acquis par Expérience Fédérale

Les exigences préalables à l'entrée en formation par VAEF sont :

Avoir 21 ans révolus ;

Avoir été titulaire d'une licence Canoë Plus pendant 2 années consécutives au minimum ;

Être titulaire de la licence Canoë Plus au moment de la demande ;

Être titulaire des deux Pagaies Bleues dans les milieux correspondant à l'option choisie ;

Être titulaire du PSC1 ;

Posséder l'attestation de natation-sauvetage (cf. annexe I du présent règlement) ;

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » ;

Déposer un **dossier de VAEF** au jury de la CREF un mois minimum avant la session de l'examen. (7 janvier 2018 pour la mer, 17 mars 2018 pour l'EVI)

Forfait 50€ . Chèque à l'ordre du CRPLCK.

Nota : **dossier de VAEF** si besoin d'informations contacter Daniel.

Les exigences préalables requises à la certification sont :

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice »

Les épreuves ci-dessus de l'UC4 sont choisies par le jury le jour de l'examen.

Soutenir vos compétences CK lors de l'entretien avec le jury à l'examen.

Nota : Les épreuves de l'UC4 doivent être démontrées et ne peuvent être obtenues en VAEF.

Date limite d'inscription à la formation :

7 janvier 2018 pour la mer

17 mars 2018 pour l'EVI

A : Daniel BEAUMONT
19 rue des Paux d'Ardoise
49320 SAINT JEAN DES MAUVRETS

Avec la fiche d'inscription remplie et le chèque

Examen MER : février/mars 2018 Île d'Yeu : date à définir

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » Les épreuves de l'UC4 sont choisies par le jury le jour de l'examen.

Soutenir vos compétences CK lors de l'entretien avec le jury à l'examen.

Examen EVI le 21 avril 2018 :

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » Les épreuves de l'UC4 sont choisies par le jury le jour de l'examen.

Soutenir vos compétences CK lors de l'entretien avec le jury à l'examen.

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom : N° de licence CC+ :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Portable
Date de Naissance : Club : Visa président de club :
Adresse mail perso ou à défaut du club (obligatoire) :

Forfait 50€ Chèque à l'ordre du CRPLCK

(Chèque club, aucune inscription personnelle)

Contacts : CREF CRPLCK : Daniel BEAUMONT, Olivier BOIVIN

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter
Daniel BEAUMONT 09 52 19 27 50 mél : cref.paysdeloire@ffck.org
Olivier BOIVIN 06 87 09 18 22 mél : oboivin@ffck.org